



DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLIANCE LIQUIDE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom : ALLIANCE LIQUIDE
Références commerciales : RE05006 (liquide)
RE05015 (poudre et liquide)

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Permet d'effectuer des scellements de couronnes et bridges, de brackets d'orthodontie, d'attelles de contention, de tenons, d'inlay-core et des collages d'éléments prothétiques: inlay, onlay, facette.

1.3. Identification de la société/entreprise

EXOTEC DENTAIRE,
Rue Aristide Berges,
21800 Sennecey Les Dijon
Tél. 03 80 47 06 18
Fax. 03 80 32 96 47

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Peau Corr. 1B; H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires



2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

Conseils de prudence

P305 + P351 + P338: SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Supprimer les lentilles de contact. Continuer à rincer.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / de protection des yeux / du visage

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

Solution aqueuse d'acide phosphorique

Composant contribuant au danger :

Nom : Acide phosphorique
CAS n° : 7664-38-2
Classification : GHS05, H314

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation :

Air frais

En cas de contact avec la peau :

laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer immédiatement les vêtements contaminés

En cas de projection dans les yeux :

Rinçage à l'eau pendant au moins 10 minutes en maintenant la paupière ouverte et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion :

Boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas tenter de neutraliser.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Non combustible. En cas d'incendie utiliser un extincteur adapté à l'environnement et aux matériaux stockés à proximité.

Équipement de protection :

Si le produit est stocké en grandes quantités: Ne pas rester dans la zone dangereuse sans vêtements appropriés et sans appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles :

Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la substance.

Les précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas verser dans les canalisations, dans le sol ou dans l'environnement.

Les méthodes de nettoyage :

Nettoyer à l'aide de papier absorbent.

Informations complémentaires :

Neutraliser avec du carbonate de sodium.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Utiliser des gants et des lunettes de protection. Usage strictement réservé aux dentistes ou selon leurs instructions.

7.2. Stockage



DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLIANCE LIQUIDE

Stocker dans un environnement sec à une température inférieure à 25°C.
Tenir à l'écart des produits alimentaires.
Maintenir le bouchon fermé.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

RAS

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Composant ayant une limite d'exposition connue :

CAS n° 7664-38-2
Nom : Acide phosphorique
Art : TRGS 900 AGW
Valeur : 2 mg/m³

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesure d'hygiène habituelle. Équipement nécessaire :

- | | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| a) Protection respiratoire : | Requise si des vapeurs sont générées |
| b) Protection des mains : | Port de gants requis |
| c) Protection des yeux : | Lunettes requises |
| d) Protection de la peau : | Mesures d'hygiène habituelles. |

8.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement

RAS

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Légère odeur

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	1 - 2
Point/intervalle d'ébullition :	>100°C
Point d'éclair :	NA
Propriétés explosives :	Aucune
Pression de vapeur :	NA (substance non volatile)
Densité relative :	1.7 g/cm ³
Hydrosolubilité :	Très soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau :	ND
Viscosité :	Liquide
Densité de vapeur :	ND
Taux d'évaporation :	ND
Teneur en solvants :	Aucun

9.3. Autres informations

Point ou intervalle de fusion (en C°) :	ND
Température de décomposition (en C°) :	ND

Température d'auto-inflammation (en C°) :	NA (non inflammable)
Conductivité :	ND

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stable

10.1. Conditions à éviter

RAS

10.2. Matières à éviter

Bases, oxydes métalliques et plupart des métaux et alliages de métaux (formation d'hydrogène).
Incompatibles avec fer, composants contenant du fer, acier, aluminium et leurs composés.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de phosphore en cas d'incendie

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

LD50(oral rat)>1530mg/kg

Irritations primaires:

Peau:	Effet corrosif sur la peau et les muqueuses
Yeux:	Effet fortement corrosif. Risque de cécité.
Inhalation:	Irritant pour les voies respiratoires
Ingestion:	Effet fortement corrosif sur la cavité et la gorge
Sensibilisation :	Non observée

Réactions allergiques:

Aucune

Informations complémentaires:

Suite à une longue période d'utilisation en tant que ciment de scellement définitif, aucune maladie n'a été répertoriée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Substance inorganique. Ne provoque pas de déficit biologique en oxygène.
Effet nocif sur les organismes aquatiques.
Effet nocif par modification du pH.

Classification de pollution des eaux :

WGK = 1 (substance légèrement polluante).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets conforme aux réglementations en vigueur.
Décharge appropriée ou incinération.
Éviter le rejet dans l'environnement.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLIANCE LIQUIDE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par terre ADR / RID et GGVS / GGVE (Allemagne):

UN 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE SOLUTION, 8, III

Transport maritime IMDG:

UN 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION, 8, III

EMS: F-A S-B

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

UN 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION, 8, III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification directive CEE:

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/CEE

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES DONNÉES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLIANCE POUDRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom : ALLIANCE POUDRE
Références commerciales : RE05005 (poudre)
RE05015 (poudre et liquide)

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Permet d'effectuer des scellements de couronnes et bridges, de brackets d'orthodontie, d'attelles de contention, de tenons, d'inlay-core et des collages d'éléments prothétiques: inlay, onlay, facette.

1.3. Identification de la société/entreprise

EXOTEC DENTAIRE,
Rue Aristide Berges,
21800 Sennecey Les Dijon
Tél. 03 80 47 06 18
Fax. 03 80 32 96 47

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1, H400 Très toxique pour la vie aquatique
Toxicité aquatique chronique, Catégorie 1, H410 Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables

2.2. Éléments d'étiquetage



Mentions de danger :

H400 Très toxique pour la vie aquatique
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables

Conseils de prudence :

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

Mélange d'oxyde de zinc, oxyde de magnésium et pigments

Composant contribuant au danger :

Nom : Oxyde de Zinc
CAS n° 1314-13-2
Classification : GHS05, H410, H411

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation :

Air frais

En cas de contact avec la peau :

laver abondamment à l'eau

En cas de projection dans les yeux :

Rinçage à l'eau immédiat et abondant avec les paupières ouvertes.

En cas d'ingestion :

Demander un avis médical.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Adapter aux matériaux(matières) stockés à proximité

Équipement de protection :

Ne pas rester pas dans la zone dangereuse sans appareil respiratoire indépendant.

Autre information :

Empêchez la contamination des eaux souterraines par l'eau utilisée pour éteindre l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles :

Éviter l'inhalation de poussière

Les précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas verser dans les canalisations, dans le sol ou dans l'environnement.

Les méthodes de nettoyage :

Nettoyage à sec. Éviter la génération de poussière

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Prendre les mesures d'hygiène habituelles. Usage strictement réservé aux dentistes ou selon leurs instructions.

7.2. Stockage

Stocké dans un environnement sec à une température inférieure à 25°C.
Tenir à l'écart des produits alimentaires.
Maintenir le bouchon fermé.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLIANCE POUDRE

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

RAS

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Le produit ne comporte pas de composant ayant une limite d'exposition connue

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

Aucun équipement spécifique nécessaire. Mesures d'hygiène habituelles.

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| a) Protection respiratoire : | Mesures d'hygiène habituelles. |
| b) Protection des mains : | Port de gants recommandé |
| c) Protection des yeux : | Mesures d'hygiène habituelles. |
| d) Protection de la peau : | Mesures d'hygiène habituelles. |

8.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement

RAS

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect :	Poudre
Couleur :	Jaune pâle
Odeur :	Inodore

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Neutre
Point/intervalle d'ébullition :	NA
Point d'éclair :	NA
Propriétés explosives :	Aucune
Pression de vapeur :	NA (non volatile)
Densité relative :	ND
Solubilité dans :	légèrement dans le Toluène, solvants organiques
Hydrosolubilité :	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau :	ND
Viscosité :	Poudre
Densité de vapeur :	NA
Taux d'évaporation :	NA
Teneur en solvants :	ND

9.3. Autres informations

Point ou intervalle de fusion (en C°) :	non combustible
Température de décomposition (en C°) :	ND
Température d'auto-inflammation (en C°) :	NA
Miscibilité avec :	ND
Conductivité :	ND

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Éviter la chaleur et l'exposition directe aux rayons de soleil

10.2. Matières à éviter

Aucun

10.3. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée connue

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

LD50(rat)>5000mg/kg (oxyde de zinc)

Irritations primaires:

Peau:	Légère irritation
Yeux:	Légère irritation
Inhalation:	
Ingestion:	
Sensibilisation :	Non observé

Réactions allergiques:

Aucune

Informations complémentaires:

Suite à une longue période d'utilisation en tant que ciment de scellement définitif, aucune maladie n'a été répertoriée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ne pas verser dans les canalisations, dans le sol ou dans l'environnement. Respecter les consignes d'élimination.

Classification de pollution des eaux :

WGK = 2 (substance polluante).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets conforme aux réglementations en vigueur. Décharge appropriée ou incinération. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR / RID et GGVS / GGVE (Allemagne) ADR, RID
ONU 3077 de SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE NSA (oxyde de zinc), 9, III

Transport maritime IMDG

Code IMDG
UN 3077 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (oxyde de zinc), 9, III

EMS: F A S F

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

CAO, PAX



DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALLIANCE POUDRE

UN 3077 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (oxyde de zinc), 9, III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification selon la Directive 93/42/CEE

C'est un dispositif médical

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES DONNÉES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.